



Chères amies, chers amis, adhérentes et adhérents,
La rentrée ! Mot magique et impressionnant, qu'il s'agisse de la rentrée des classes pour les plus jeunes, ou plus simplement le signal qu'il est temps de retrouver le cours des activités interrompues quelque temps durant l'été.

La rentrée avec l'AFRA, ce sera dès le jeudi 1er septembre, la reprise de notre atelier peinture.

Et ce sera, pour la quatrième année consécutive, notre journée de promotion du vélo et des mobilités douces avec, cette année, une parade de vélos décorés.

Michel Mangonau, Président de l'AFRA

La parade de vélos décorés, avec imagination et bonne humeur !



Décorer, transformer un vélo...

Récupérer, détourner des objets...

Habiller un vélo, déguiser le cycliste...

La journée vélo : balades (Ville et VTT), conseils, entretien et utilisation

Programme de la « journée vélo »

10: 00 Ouverture du stand AFRA

- > Présentation statique de vélos électriques et de vélos décorés :
- > Aide à la décoration si besoin *imagination et créativité*
- Cyclistes déguisés bienvenus

14: 00 Balades à vélo

- > Identification des vélos décorés (Plaques fournies)
- > Découverte reconnaissance du circuit de la parade

16: 00 Parade de vélos décorés

- > Observation, notation et délibération du jury

17: 00 Remise des prix



Bénéficier de conseils pour choisir, régler et entretenir votre vélo.

VTT et VAE



Les inscriptions à la parade se feront sur place. Les activités telles que balades (tous vélos) et parade (vélos décorés) restent sous la responsabilité des participants et des parents des enfants mineurs.

Peinture



La reprise des ateliers de l'AFRA

L'atelier peinture reprend jeudi 1er septembre

à l'ancienne école des filles, de 14 à 16h

L'atelier informatique reprend samedi 17 septembre

salle 4 du CAPJ de 10h à 12h.

Pour tous renseignements : rendez-vous aux ateliers !

Informatique



Les ateliers sont en libre accès, sans inscription ni obligation. Ils sont gratuits pour les adhérents de l'AFRA. Les participants partagent leurs connaissances dans une ambiance conviviale, les animateurs sont bénévoles.

AFRA, votre Association (statut « loi de 1901 ») siège social : Centre d'Animation Pierre Jacques

site : <http://www.fontaine-reflexionaction.fr/>

Courriel : contact@fontaine-reflexionaction.fr

<https://www.facebook.com/Fontaine-R%C3%A9flexion-Action-110564064944284>

Une **piste cyclable** est une voie cyclable, séparée de la voirie classique sur laquelle les engins à moteur circulent, mais aussi séparée de l'espace réservé aux piétons. Une **bande cyclable** est une bande réservée aux vélos sur le côté de la chaussée, séparée uniquement par des bandes de peinture.

Pour vous et votre entourage, quels équipements favorisent la pratique du vélo au quotidien ?

L'objectif pour l'avenir est d'augmenter significativement la part du vélo dans les déplacements, tout en maximisant la sécurité. Nous avons de nombreux exemples en Europe qui ont réussi ce défi, à nous de savoir adapter notre environnement pour y parvenir aussi !

Les avantages de la bande cyclable sont d'une part son moindre coût d'investissement et d'autre part le besoin moindre en place pour la mettre en place. **Toutefois, elle présente une dangerosité plus élevée qu'une piste**, surtout lorsqu'elle n'est pas assez large, lorsqu'elle longe un stationnement, ou encore à la traversée de carrefours. Elles sont aussi beaucoup plus souvent bloquées par un stationnement gênant (ou encore par la végétation mal taillée, comme c'est souvent le cas rue du Stade à Fontaine).

Le sentiment d'insécurité associé, en particulier chez les personnes vulnérables (enfants, seniors), n'en fait pas un équipements attrayant et l'augmentation de fréquentation qu'il génère est limitée.

La piste cyclable est un investissement plus lourd mais elle attire beaucoup plus et permet donc d'augmenter plus significativement la part modale du cycle. Elle est donc plus « rentable » !

L'interaction avec les piétons peut être un souci dans les deux cas, selon la configuration (bande sur trottoir, piste jouxtant une circulation piétonne).

Dans les deux cas, longer un stationnement représente aussi un danger (c'est surtout le cas pour les bandes) qui nécessite un écart supplémentaire pour rendre moins dangereuse l'ouverture des portières.

Les bandes cyclables sont dangereuses, surtout pour les enfants, les seniors, les nouveaux usagers. Les pistes cyclables séparées physiquement offrent plus de sécurité que les bandes cyclables : c'est la conclusion d'une récente étude de deux professeurs américains, John Pucher et Ralph Bueler, publiée dans *l'American Journal of Public Health* [1].

Selon une étude très complète [2], **les pistes cyclables** (totalement séparées ou surélevées le long de la voirie) **accroissent le sentiment de sécurité et augmentent la fréquentation cycliste**.

La part des cyclistes en Europe du Nord n'est plus à démontrer (36 % aux Pays-Bas, 23 % au Danemark, source *Le Monde* [3]), mais voici aussi un bon exemple récent en Europe du Sud : Séville. Entre 2006 et 2011, le pourcentage de cyclistes est passé de moins de 1 % à 5,6 % grâce à la construction d'un réseau de pistes cyclables [4].

Dans les résultats du *Baromètre des villes cyclables*, en 2017, 80% des réponses soulignent qu'il est important pour les cyclistes d'être séparés du trafic motorisé [5].



Ci-dessus : exemples de bandes cyclables à Fontaine-lès-Dijon (deux endroits différents de la rue du Stade)

Références :

[1] Pucher and Bueler, "Safer Cycling Through Improved Infrastructure", *American Journal of Public Health* 106, 2089-2091 (2016), accessible en libre accès

[2] Puhe, Dill and Handy, "Infrastructure, programs, and policies to increase bicycling: An international review", *Preventive Medicine* 50, S106-S125 (2010), accessible en libre accès

[3] <https://www.lemonde.fr/blog/transports/2019/05/11/10-chiffres-sur-le-velo-en-europe/>

[4] Marques, Hernandez-Herrador, Calvo-Salazar, "Sevilla: a successful experience of bicycle promotion in a Mediterranean context", *The Sustainable City IX*, vol.1, 769-781 (2014), accessible en libre accès

[5] https://fr.wikipedia.org/wiki/Barom%C3%A8tre_des_villes_cyclables



Rue du stade

Bandes cyclables (quand elles existent...)
Pas toujours visibles, souvent encombrées



Pistes cyclables : ce qu'il convient de privilégier



Le long du gymnase



Les Engins de Déplacement Personnel et les mobilités douces

Un engin de déplacement personnel (EDP) désigne, dans le code de la route, les trottinettes, gyropodes, mono-roues et autres nouveaux modes de déplacement. L'engin peut être motorisé ou non. Les règles applicables changent selon le cas. Pour la trottinette électrique, on parle d'**EDPM**, engin de déplacement personnel motorisé.



Les trottinettes

<< La **trottinette sans moteur** n'est pas considérée comme un véhicule et son utilisateur a le droit de rouler sur le trottoir. À la vitesse d'un piéton, bien sûr !

Les **trottinettes électriques**, classées parmi les **EDPM**, doivent avoir une vitesse maximale de 25 km/h. En agglomération les EDPM doivent uniquement rouler sur une bande ou une piste cyclable, quand elles existent. Sinon, la trottinette électrique doit circuler sur la chaussée, et j amais sur un trottoir.

>>



Trottinette électrique en location dans la métropole de Dijon

Les vélos



Tout vélo doit être équipé d'un phare à l'avant et d'un feu rouge à l'arrière. **Les catadioptrés** sont obligatoires : blanc à l'avant, rouge à l'arrière, orange sur les 2 roues et sur les 2 pédales.

Les V.A.E.



Les trottoirs

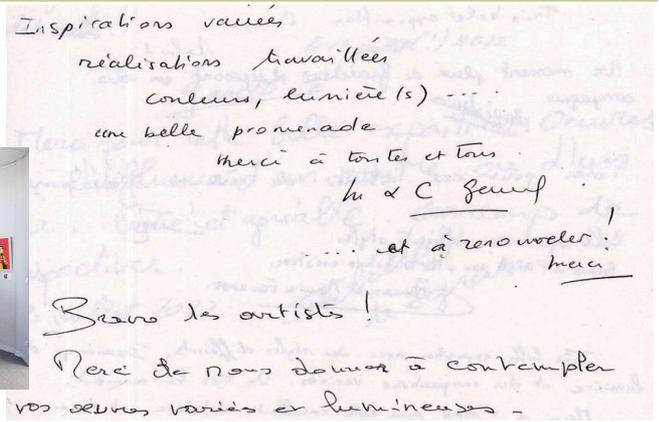


Les **trottoirs** sont réservés aux piétons (et aux trottinettes sans moteur, à la vitesse d'un piéton...) Les automobilistes qui se garent sur un trottoir en dehors d'un emplacement matérialisé son en infraction. Manifestement il existe en la matière une certaine tolérance à Fontaine. **Photo Google Earth >>**





Extrait du livre d'or



À l'EHPAD « Les Nymphéas »
en juin

À la bibliothèque municipale →

À l'EHPAD comme à la bibliothèque, les visiteurs ont apprécié couleurs, paysages et personnages : autant d'encouragements pour les exposants et d'invitations à rejoindre notre atelier !

Le petit patrimoine religieux à Fontaine-lès-Dijon

Sigrid Pavèse

Comme toute l'Europe, Fontaine n'a pas que des racines chrétiennes mais, depuis 801, et les premières traces écrites relatives à son territoire, son histoire est inséparable, pour un millénaire, du catholicisme. À partir de la Révolution de 1789, une partie croissante de la population s'éloigne du religieux, quand une autre réactive l'affirmation de sa foi. Entre laïcité et liberté religieuse, la relation est complexe mais la laïcité n'étant pas la négation du religieux, de nombreux emblèmes chrétiens sont visibles dans ou depuis l'espace public.

À côté de l'église Saint-Bernard, de la chapelle Saint-Martin et de la Maison natale de saint Bernard, les croix, les niches et leur statuaire forment un ensemble d'éléments architecturaux importants et significatifs de notre paysage et de notre cadre de vie. La richesse et la diversité de ce petit patrimoine de piété permet de dépasser la dimension spirituelle qui lui est attribuée pour embrasser des thématiques comme l'histoire, l'histoire de l'art, l'ethnologie, l'économie, l'archéologie, etc.

C'est la commune qui, depuis la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905, est propriétaire d'une grande part de ce patrimoine et comme il ne faut pas confondre racines culturelles et convictions culturelles, la valeur d'intérêt public de ce petit patrimoine, dans une société qui ne saurait vivre sans mémoire ni tradition, justifie pleinement le rôle de la municipalité dans son entretien et sa restauration.

Certes, aujourd'hui le religieux a perdu de sa surface sociale, mais dans notre vieille terre de chrétienté, nous entretenons un lien intime beaucoup plus profond qu'on pourrait le croire avec notre patrimoine religieux historique. L'incendie de Notre-Dame de Paris, le 15 avril 2019, qui a suscité une émotion bien au-delà de la seule communauté chrétienne l'a bien montré.

Ci-contre : deux des aquarelles de Nicole Lamaille



Niche du XVII^e siècle et son saint Roch du XX^e siècle, 1 rue Lebert



La croix-autel devant le presbytère, 22 rue Saint-Bernard

Du 1^{er} au 24 septembre 2022, une exposition réunira à la bibliothèque municipale de Fontaine-lès-Dijon des aquarelles de Nicole Lamaille sur le petit patrimoine religieux du village et les ouvrages d'un amoureux de ce patrimoine, le regretté Jean-François Devalière, qui a utilisé ses compétences d'architecte pour le promouvoir et le sauvegarder. Le 17 septembre, pour les journées du patrimoine, un circuit dans le vieux village permettra de prendre le temps de regarder ces témoins de la vie qui s'écoule au fil des saisons. Départ 14 h 30 devant la croix de la rue de la Confrérie.

L'AFRA

Comité de Direction (Codir) :
 Michel Mangonaux Président
 Isabelle Maupetit Trésorière
 Bernard Lachot Trésorier Adj.
 Florent Grandouiller Secrétaire
 Christine Coquet
 Michèle Guiraud
 Gérard Cariteau
 Jacques Drouhin
 Gérard Lizard

L'association vit grâce à vous
Cotisation (20 € par an) pour :
 . participer à la vie de l'association,
 . recevoir cette lettre de l'AFRA par internet ou en format papier sur simple demande

Effectuer un don :
 . Pour soutenir durablement votre Association, ses projets, sa communication

Nous contacter :

Sur votre agenda

- 1er septembre : rentrée atelier peinture 14h, ancienne école des filles
 - 10 septembre : journée vélo et mobilités douces Parc des Basses Combottes
 - 17 septembre : reprise atelier informatique CAPJ, salle 4
 - 5 novembre : bal Folk CAPJ, grande salle
 - 9 décembre : conférence-dégustation CAPJ, salle 4
- contact@fontaine-reflexionaction.fr